Les transferts d'argent vers l'Afrique : Une alternative durable au marché financier international ?

Léopold NOUFFEUSSIE NGUEUTA, Enseignant-Chercheur, Département de Sciences Politiques, Université de Maroua.

Fabrice NOAH NOAH, Enseignant-Chercheur, Département de Sciences Politiques, Université de Maroua.

Résumé :

L'Afrique renvoie généralement l'image d'un continent pauvre, dépourvu de solution face au dénuement qui étreint une partie importante de ses plus de 2 milliards d'habitants. L'échec de son développement est attribué, bien des fois, à sa dépendance au marché financier international. Pourtant, les fonds envoyés par les migrants, les *migradevises*, constituent une alternative aux mécanismes de financement du développement traditionnels. Il apparait ainsi qu'une meilleure gestion de ses flux, en plus de renforcer l'autonomie des économies africaines, favoriserait une croissance inclusive et un développement autocentré ; à côté d'activités tout aussi efficace telles que l'exploitation des ressources naturelles.

Mots clés : *Transfert d'argent, croissance inclusive, migrants, développement, Afrique*.

Abstract:

Africa generally is known as a poor continent, without any to curve the poverty of its more than 2 billion inhabitants. The failure of the Africa's development is often attributed to its dependence on the international financial market. However, the funds sent by migrants, the *migradevises*, represent an alternative to traditional development financing mechanisms. It thus appears that better management of those flows, in addition to strengthening the autonomy of African economies, would promote inclusive growth and self-centered development; alongside other key activities such as the exploitation of natural resources.

Key words: *Remittances, inclusive growth, immigrants, development, Africa.*

Introduction

L'échec du développement de l'Afrique est une réalité qui ne laisse que peu de doute. De manière générale, les indicateurs sociaux traduisent la difficulté des gouvernements à assurer des conditions de vie optimales à leur population. La proportion des ménages africains dont le niveau de consommation est inférieur au seuil de pauvreté de 1,9 Dollar des États-Unis (USD) était de 34% en 2019[1]. Les niveaux de pauvreté se sont aggravés au fil des

[1] UNCTAD/PRESS/PR/2021/046, disponible sur www.unctad.org. Consulté le 10 mars 2022.

années. Si l'on considère sa croissance démographique rapide, l'Afrique compte davantage de pauvres en 2012 qu'en 1990 (plus de 330 millions contre 280 millions)[2]. La situation du continent s'est sensiblement aggravée avec la survenance de la pandémie à COVID-19. Ainsi, alors qu'en 2019, 478 millions de personnes vivaient dans l'extrême pauvreté, le nombre de pauvres s'élève à 490 millions de personnes en 2021[3]. Les chiffres de l'Indice du Développement Humain (IDH) sont également évocateurs. Hors mis l'Afghanistan, Haïti et le Yémen (respectivement 169ème, 170ème et 179ème pays sur 189), tous les pays au niveau de développement humain faible en 2020 sont africains[4]. Par ailleurs, une dizaine de pays africains manquent d'eau potable (moins de 1 000 m^3 par personne et par an) et 35% de la population du continent n'y ont pas accès.

La pauvreté est ainsi un facteur qui contribue à freiner l'émergence d'un continent qui dispose pourtant d'une diversité de possibilités au rang desquelles figurent ses ressources naturelles et sa croissance démographique. L'Union Africaine (UA) considère que l'Afrique dispose dans ses ressources minières et énergétiques d'un avantage compétitif durable (African Union, 2008 : 6). C'est un fait que confirme le statut de *« nouvelle frontière minière »* du continent si l'on s'en tient à la diversité de partenaires actifs dans son secteur extractif. L'importance de sa population, estimée à près de 1,4 milliard d'habitants, renforce l'intérêt d'une diversité d'acteurs commerciaux à la recherche de débouchés. L'Afrique est ainsi au cœur d'une offensive géoéconomique à laquelle le prédisposaient déjà les orientations ultralibérales données à son économie à la fin des années 1980 et la mondialisation des échanges encouragée par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à partir de 1994. Nul doute que la mise en place progressive d'une Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF) créera les conditions du reflux des échanges nécessaires au renforcement des routes commerciales intra-africaines. En outre, l'Afrique bénéficie dans la jeunesse de sa population d'un dividende démographique certain.

L'incongruité que représente la pauvreté dans le contexte africain justifie le développement de nombreuses thèses sur ses origines et les moyens d'y remédier. Alors que René Dumont souligne l'inefficacité du modèle de développement calqué sur les pratiques coloniales (Dumont, 1962). Axelle Kabou considère le sous-développement comme le résultat

[2] Chiffres de la Banque Mondiale (BM), disponibles sur www.openknowledge.wordbank.org. Consulté le 10 mars 2022.
[3] *Idem.*
[4] Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), *Rapport sur le développement humain 2020. Présentation. La nouvelle frontière. Le développement humain et l'anthropocène*, New York, 2020.

de la disposition mentale qui caractérise nombre d'africains (Kabou,1991). Il apparait ainsi que le sous-développement de l'Afrique, loin d'être une fatalité, découle de choix politiques délibérés. L'incapacité des pays africains de tracer leur propre voie est ainsi considérée comme une limite rédhibitoire au développement. D'autres facteurs tels que la politique démographique nataliste, l'esclavage et la colonisation (Amin, 1972), ou encore les effets du capitalisme et du système financier international (Fall, 2021) sont généralement évoqués comme des causes du sous-développement des pays africains.

L'échec de la plupart des stratégies de développement de l'Afrique, marquées par leur extraversion, oblige à réfléchir en termes d'alternatives. Au-delà des thèses sur l'impossibilité d'une *greffe du développement*, la problématique de la pauvreté interroge sur les moyens dont dispose l'Afrique pour amorcer le chemin d'un développement inclusif. Elle ouvre le débat sur l'existence et la pertinence de solutions endogènes au marasme socioéconomique dont souffrent les pays africains. Cette contribution s'intéresse plus particulièrement aux possibilités qu'offrent les envois d'argent de la diaspora, les *migradevises*, à la structuration d'une alternative pertinente aux instruments de développement traditionnels. En privilégiant une action directe sur des problématiques socioéconomiques (éducation, projets d'infrastructures, santé, etc.) les fonds issus de la diaspora peuvent judicieusement être analysés dans leur rôle d'alternative au marché financier. Cela peut s'expliquer, à la fois, par le montant des sommes transférées et les caractéristiques desdits envois. Le volume des envois de fonds de la diaspora vers l'Afrique est passé de 4,8 milliards de USD en 2000 à 48 milliards de USD en 2018[5]. Bien que ce montant reste faible au regard du volume global des flux vers les pays à faible et moyen revenus soit 462 milliards de USD (Banque Mondiale, 2019), il représente la seconde source de financement après les Investissements Directs Étrangers (IDE) et devant l'Aide Publique au Développement (APD). Par ailleurs, les fonds issus de la diaspora sont moins volatiles, plus stables et reposent sur les principes d'entraide et de solidarité (Oumansour, Ezeroual et Bahj, 2019 : 7).

Les flux financiers en provenance de la diaspora africaine marquent également par leur volume en constante progression. Dans les années 1990, les transferts d'argent de la diaspora sénégalaise étaient évalués à 132 millions de USD alors que l'APD de la France s'élevait à 250 millions de USD (Tchouassi, 2010 : 221). En 2005, des chiffres de la Banque Africaine de Développement (BAD) estimaient les fonds issus de la diaspora sénégalaise à 19% du

[5] Chiffres de la BM. Disponibles sur www.blogs.worldbank.org, Consulté le 12 mars 2022.

Produit Intérieur Brute (PIB) et 218% de l'APD[6]. Plusieurs années plus tard, le volume des transferts de fonds des migrants reste important malgré un contexte international marqué par la pandémie de COVID-19 et la crise subséquente. Ainsi en 2019, l'argent des migrants représente 9,2% du PIB du Sénégal, 11, 9% du Libéria, 12,2% du Cap-Vert et 15,1% du PIB de la Gambie[7]. Les envois de fonds de la diaspora vers l'Afrique apparaissent ainsi comme une source alternative de financement pour les économies africaines. Leur intérêt réside également dans les possibilités qu'ils offrent à la gestion de problématiques de développement locales. C'est ce qui explique, sans doute, la mise en place d'une diversité de mécanismes institutionnels en vue d'en renforcer l'impact en termes de développement.

L'étude des fonds envoyés par les migrants permet d'évaluer la pertinence d'une *africanisation* des processus de développement. L'échec des thérapies de développement appliquées à l'Afrique, depuis les indépendances, rend nécessaire de s'intéresser à des moyens moins *« pollués »* par les logiques du marché. Les fonds des migrants sont intéressants à cet effet en ce sens qu'ils réduisent les conditionnalités qui justifient l'octroi de l'APD ou des IDE. Ils ont aussi pour avantage de raccourcir le circuit de l'argent nécessaire à la réalisation de projets sur le continent. Au regard de ces facteurs, il est possible de considérer le rôle de l'argent envoyé par la diaspora en tant que moteur du *« changement social »* au sens de Guy Rocher (Rocher, 1968). Cela est d'autant plus nécessaire que le modèle de développement de l'Afrique par ses matières premières est soumis aux intempéries liées à l'instabilité des cours. L'effet conjugué de la fluctuation des cours du pétrole et de la hausse des prix des denrées alimentaires dans l'ensemble des pays d'Afrique a contribué à aggraver leur situation économique déjà très difficile. Le déficit des comptes publics des pays importateurs de pétrole - soit la plupart des pays du continent s'est encore creusé. Il est donc urgent de trouver des sources alternatives de financement.

Le financement du développement par l'envoi des fonds de la diaspora africaine est une opportunité qui mérite d'être analysée plus en avant. C'est un enjeu d'autonomisation du processus de développement dont l'échec s'explique, dans une certaine mesure, par sa soumission au contrôle d'acteurs extérieurs à l'Afrique. Il s'agit également d'une tentative d'assurer une meilleure cohérence entre les objectifs de développement et les stratégies de financement. Les envois de fonds par la diaspora africaine représentent ainsi une alternative à

[6] BAD, *Les transferts de fonds des migrants, un enjeu de développement*, Tunis, BAD, p. 11.
[7] Data.worldbank.org. (2019). Envois de fonds personnels, reçus (% du PIB), Données. Disponible sur : https://data.worldbank.org/ indicator/. Consulté le 19 décembre 2019.

un modèle de développement caractérisé par sa profonde extraversion. De ce fait, il apparait nécessaire d'en évaluer les potentialités à la lumière des besoins du continent. Ainsi, la préoccupation centrale de cette contribution est de savoir comment les flux d'argent de la diaspora vers l'Afrique participent-ils à la structuration d'une alternative pertinence au marché financier ? Nous aborderons cette question en essayant d'analyser les chiffres des transferts de fonds de la diaspora (1) et de les confronter aux enjeux du développement du continent (2).

1. Les envois de fonds de la diaspora : volume et enjeux d'une manne très sollicitée

Les flux de fonds issus de la diaspora en direction de l'Afrique représentent un puissant facteur de développement. C'est un fait qui se confirme si l'on se réfère à leur volume (a) ainsi qu'aux mécanismes mis en œuvre par les États en vue d'en renforcer l'impact en terme de développement ; avec plus ou moins de succès (b).

a) Chiffres et impact des « migradevises » en direction de l'Afrique

Les envois d'argent constituent une des principales preuves de l'attachement de la diaspora au pays d'origine. Il est difficile de concevoir ou même de définir une diaspora sans se référer à une certaine volonté de maintenir ce lien. Pour l'UA, la diaspora se définie à travers un certain désir de construction du continent, voire de l'Unité africaine (Ratha, Plaza, 2011 : 48). Cette idée est également présente dans la définition du Département d'État américain à travers les expressions *« mythe du pays d'origine »* et *« conscience identitaire »* (Ratha, Plaza, 2011). On perçoit clairement que la diaspora se distingue par l'opérationnalisation d'un certain sentiment d'appartenance. Les envois de fonds de la diaspora matérialisent ainsi cet attachement pour le pays d'origine. Ils ne s'en limitent pourtant pas puisque les *migradevises* servent d'abord à améliorer les conditions de vie de ceux restés au pays. Elles ont vocation à s'inscrire de manière visible dans le quotidien des populations. C'est ce qui fait dire à Hugo Breant que l'argent des migrants *« se donne à voir concrètement à travers la transformation du paysage urbain et l'activité économique »* (Breant, 2013 : 38). L'importance que revêtent les flux d'argent pour les migrants tient des possibilités qu'ils offrent à la réduction de la pauvreté. C'est donc un moyen pour la diaspora de contribuer à des transformations sociales de petite ou moyenne échelle.

L'étude des flux financiers de la diaspora vers l'Afrique se heurte à la difficulté d'évaluer l'étendue des transferts informels. Ceux-ci représentent pourtant une part importante de l'appui financier des migrants. Les transferts informels étaient estimés respectivement à 71% et 65% des fonds envoyés par la diaspora en direction des Comores en 2009 et 2010[8]. Cela réduit la possibilité d'une évaluation effective de leur potentiel en termes de développement. Il reste, tout de même, pertinent de nous intéresser aux flux connus. Les fonds des migrants ont représenté 2,6% du PIB de l'Afrique en 2009 soit un peu plus que la croissance du PIB des pays exportateurs de pétrole et moins que l'agriculture (6%). Ils ont été évalués à 30% du PIB du Lesotho et à plus de 10% du PIB du Cap-Vert, du Sénégal et du Togo. Le volume des transferts de fonds a été particulièrement élevé pour les pays du Maghreb. Les *migradevises* ont été supérieures aux recettes touristiques du Maroc et à celles tirées de l'exploitation du Canal de Suez par l'Égypte pour la seule année 2011. Cela s'explique, sans doute, par le nombre important des ressortissants de ces pays installés à l'étranger[9].

Cette bonne tendance des flux financiers en provenance de la diaspora s'est confirmée au fil des années. L'épargne annuelle de la diaspora africaine était évaluée à 53 milliards de USD en 2011. Selon le rapport de *l'African Institute of Remittances (AIR)*, ce chiffre est passé à 65 milliards de USD en 2017, soit plus du double de l'APD en direction de l'Afrique (29 milliards)[10]. Le Nigéria et l'Égypte sont les pays ayant obtenus le plus de *migradevises* sur le continent avec respectivement 22 et 20 milliards de USD. En 2019, l'Afrique subsaharienne a reçu 42 milliards de USD des migrants du fait de la chute de 27% des flux en direction du Nigéria qui représente 40% des envois dans la région[11]. Une année plus tard, la crise due à la pandémie de COVID-19 a provoqué un net recul des envois de fonds de la diaspora (12%) ; ce qui a peu influencé les prédictions de la BM qui projetait une croissance de 6% desdits flux

[8] *Idem,* p. 37.

[9] Le Maroc était le premier pays africain en proportion de migrants dans l'espace de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) en 2016 (23,8%), suivi de l'Algérie (12,5%). La Tunisie et l'Égypte occupent les 5ème et 6ème places avec respectivement 5,0% et 4,1%. Voir OECD, AFD, *Note d'information sur les données migratoires*, n° 5, Juin 2019, p .2.

[10] African Institute of Remittances, *Progress Report on the African Institute of Remittances*, The 2nd Specialized Technical Committee (STC) on finance, monetary affairs, economic planning and integration, 16-17 April 2018, Addis Ababa, Ethiopia, 6 p.

[11] Chiffres de la BM.

à 45 milliards de USD[12]. On constate ainsi que les fonds en provenance de la diaspora restent suffisamment importants pour constituer un apport supplémentaire à l'épargne nationale.

Par ailleurs, selon une récente étude de la BAD, le financement du développement africain est lié aux transferts d'argent de la diaspora africaine à leur famille qui s'élèvent à 20 milliards de Dollars par an environ. Pour Donald Kaberuka, alors président de la BAD, *« le rôle de la diaspora devient de plus en plus prépondérant au regard de l'importance et de la stabilité des transferts de fonds »*[13]. Dans des pays comme le Mali, *« les seuls transferts de la diaspora malienne de France effectués par le circuit officiel atteignent 120 milliards de Franc CFA, comparables au niveau de l'APD »* destinée à ce pays. Pour d'autres pays comme le Maroc, le Sénégal ou les Comores, toujours selon cette étude, *« les transferts des migrants représentent respectivement 750%, 218% et 346% de l'APD »* (Fine, 2008 : 62).

Or, cet argent est d'autant plus crucial dans la lutte contre la pauvreté qu'il bénéficie à des nombreux Africains disposant de revenus modérés ou faibles. Selon une enquête sur les transferts de fonds des migrants dans les pays de l'Union Économique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA), la migration offre d'importantes opportunités pour le développement des pays d'origine, au vu de l'importance des ressources qu'elle génère (BCDEAO, 2013 : 7). Les fonds envoyés sont généralement destinés à des activités économiques proches des besoins de ceux restés au pays. L'enquête souligne ainsi que l'argent des migrants contribue à la diversification des revenus des ménages, améliore l'accès à l'éducation et les conditions sanitaires, tout en permettant aux familles d'accéder à l'information ainsi qu'aux technologies de communication (BCDEAO, 2013). Selon le Ministère des Finances du Sénégal les transferts d'argent des migrants originaires du Sénégal avaient ainsi permis à 31% des ménages sénégalais qui en avaient bénéficié en 2007 de ne pas tomber en dessous du seuil de pauvreté, et étaient à l'origine d'une hausse des dépenses par tête des ménages sénégalais de 59,85% en moyenne[14].

Loin de ne constituer que des sources de financement complémentaires, voire alternatives, pour les ménages les *migradevises* servent également à la réalisation d'objectifs se rapportant à l'ensemble de la communauté. L'enquête révèle ainsi que l'argent des migrants consolide le secteur financier en renforçant le taux de bancarisation, participe à la

[12] Agence Ecofin, « Afrique subsaharienne : hausse attendue de 6% des envois de fonds en 2021 pour un montant total de 45 milliards de USD », Publié le 18 novembre 2021, Consulté le 14 mars 2022.
[13] Site officiel de la BAD (www.afdb.org), cité par www.co-developpent.org
[14] Étude citée par le journal sénégalais *Le Quotidien* (www.lequotidien.sn).

promotion des investissements, constitue une source de viabilité externe et de financement de grands projets d'utilité publique. Gérard Tchouassi insiste sur l'engagement des migrants dans le développement des projets sociaux. Il évoque pour cela les partenariats originaux entre les associations diasporiques basées en France et les mouvements associatifs ou les Organisations Non Gouvernementales (ONG) du pays hôte. C'est le cas notamment des associations des diasporas de la vallée du fleuve Sénégal (Mauritanie, Sénégal et Mali). Ce partenariat a permis la réalisation d'infrastructures de base, notamment d'écoles, de dispensaires, de centres de santé, de silos de stockage de céréales, d'aménagement de périmètres irrigués, de constitution de banques céréalières, de réseaux d'eau potable et d'assainissement, dans des localités rurales, péri-urbaines et urbaines (Tchouassi, 2010). Il est également possible de citer la réalisation de projets d'électrification rurale, comme celui mené par la diaspora sénégalaise résidant en Italie à N'Diaye Tioro, village situé à 150 km de Dakar (Tchouassi, 2010).

On observe ainsi que l'argent des migrants constitue un capital financier non négligeable. En s'insérant dans le circuit financier local, il contribue à régler de nombreux problèmes et limite, de cette manière, le recours aux marchés financiers. L'argent de la diaspora participe grandement à la modification du paysage urbain de nombreuses villes africaines. Il n'est pas rare de constater que plusieurs villas cossues construites dans les quartiers Bole, Bole Mikael, Bulgaria et à la proximité du siège d'institutions régionales et internationales (UA, Commission Économique pour l'Afrique des Nations-Unies/ONU, représentation de l'Union Européenne/UE, Ambassades, etc.), appartiennent à des membres de la diaspora éthiopienne. C'est sans doute le cas dans d'autres villes africaines, surtout dans les pays qui disposent des diasporas les plus importantes notamment le Nigéria et l'Égypte. L'intérêt de ce type de financements réside dans la disponibilité rapide des fonds et la relative liberté qui entoure leur utilisation. La diaspora représente ainsi une puissante alternative dans le contexte de la crise de l'État providence et dont les conséquences sur l'accès à des infrastructures de base sont importantes. Si l'on considère le niveau d'épargne de la diaspora, en prenant en compte les envois de fonds formels et informels, il est possible de voir celle-ci comme un acteur majeur du processus de développement autocentré et inclusif dans lequel sont engagés plusieurs pays du continent.

b) Les enjeux des stratégies d'instrumentation et d'attraction des fonds de la diaspora par l'État

S'attacher aux instruments ne signifie pas pour autant être indifférent aux significations dont ils sont porteurs et, en particulier, à leur portée politique. Mais celle-ci n'est pas toujours là où on la situe habituellement. En dehors du volontarisme politique et des discours de légitimation des décideurs, lorsque l'on prend en compte la matérialité des dispositifs d'instrumentation et d'attraction des fonds de la diaspora africaine, et leurs contenus idéologiques, les dimensions cachées peuvent apparaitre ; réconfortant ainsi l'hypothèse de la désacralisation de l'État ou de l'instrument. L'étude des politiques publiques a instillé le doute quant à la rationalité de l'action publique par l'observation des résultats de l'action de l'État mais aussi des péripéties de la décision (Nouffeussie, 2016 : 378).

Sur la base d'une réflexion sur les instruments, trois principaux effets peuvent être relevés. Tout d'abord, l'instrument crée des effets d'agrégation. Il constitue un point de passage obligé et participe à ce que Michel Callon a nommé les activités de traduction qui permettent à des acteurs hétérogènes de se retrouver sur des questions qu'ils acceptent de travailler en commun dans un réseau (Callon, 1984). Cet apprentissage exige des acteurs engagés, des déplacements, des détours par rapport à leur conceptualisation initiale. L'instrument peut dans ce sens être assimilé à un *« acteur-réseau »* qui occupe une place centrale dans la définition d'un programme d'action publique et dans ses changements (Callon, 1984). Ensuite, l'instrument est producteur d'une représentation spécifique de l'enjeu qu'il traite, il a dans ce sens un effet cognitif direct. Il impose des définitions conventionnelles de faits sociaux en fournissant une grille de catégorisation. L'instrument induit une problématisation de l'enjeu dans la mesure où il hiérarchise des variables et peut aller jusqu'à suggérer un système explicatif[15].

L'instrumentalisation des fonds de la diaspora par l'Etat participe ainsi d'une volonté d'en renforcer l'efficacité économique. C'est que les *migradevises* représentent, indéniablement, une manne financière susceptible de pallier la difficulté des États africains à financer certains projets de développement. C'est un fait dont on peut juger en considérant la faible fluctuation de leur volume et la diversité des formes d'engagement financiers des migrants. L'impact de ces envois est cependant réduit par les frais élevés de transfert que

[15]Enfin, l'instrument n'est jamais un dispositif clos, il est indissociable des modes d'appropriation contextualisés

prélèvent les sociétés commerciales spécialisées (Western Union, Money Gram et Money Express). En effet, pour 100 USD envoyé par la diaspora, 20 USD en moyenne de commission sont prélevés, ce qui représente près de 5 milliards de USD par an. Les coûts élevés des frais de transfert, assimilables à des taxes, s'expliquent, en partie par la réglementation stricte liée à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (règles AML/ CFT)[16]. Même si la prudence des États peut se comprendre, ces taux prohibitifs ont un impact sur le volume des flux formels. Ils renforcent le caractère informel que revêtent un nombre non négligeable de transactions financières. Bien qu'il existe des initiatives privées, et à l'échelle de certains États, destinées à réduire les frais de transfert, le contexte reste favorable à l'application des règles restrictives qui font le bonheur des leaders du marché. C'est ce qui justifie la mise en œuvre par les États africains d'une palette d'instruments destinés à canaliser et à mieux structurer les apports financiers de la diaspora.

Il existe, indéniablement, autant d'initiatives de charme à l'endroit de la diaspora que d'États. Chaque pays d'origine y va de sa formule dans la perspective d'attirer l'épargne des migrants vers les circuits destinés à financer les politiques publiques. C'est dans cette veine que le Nigéria a émis des obligations de détails à l'endroit de sa diaspora en 2017. Ces obligations avaient pour principal objectif de collecter des fonds pour soutenir les investissements dans les infrastructures, d'offrir à la diaspora un retour financier et l'opportunité d'investir dans le développement du pays et d'améliorer la liquidité de financement de l'économie nigériane[17]. Au-delà de son statut de pionnier en la matière, l'obligation nigériane marque par son enregistrement auprès de la *Securities and Exchange Commission* américaine et de la *United Kingdom Listing Authority* ainsi que sa garantie de minimums d'achat peu élevé qui ont favorisé l'accès à un large éventail de souscripteurs. Au terme de l'opération, l'État nigérian a pu lever 300 millions de USD en un jour avec un taux d'intérêt de 5,6% sur cinq ans.

L'Éthiopie développe depuis plusieurs années une politique visant à encourager la participation de la diaspora au développement. C'est en effet au cours de la moitié des années 1990 qu'a été créé le *General Directorate for Ethiopian Expatriate Affairs* au sein du Ministère des Affaires Étrangères. Cette direction sert d'intermédiaire entre les membres de la diaspora et les structures gouvernementales nationales. Son but est alors d'encourager les

[16] AML (Anti-Money Laundering) désigne les activités exercées par les établissements financiers pour se mettre en conformité avec la réglementation, surveiller activement les activités suspectes et les signaler aux autorités.
[17] Secrétariat du Processus de Rabat, *Recueil de pratiques d'engagement avec la diaspora,* ICMPD, 2020, p. 23.

investissements de la diaspora dans des secteurs divers. L'Éthiopie a officiellement lancée sa politique en faveur de la diaspora en 2013. Celle-ci a pour principal objectif de renforcer la participation de la diaspora éthiopienne, en collaboration avec des investisseurs locaux, à des projets de développement préalablement identifiés. C'est dans cette dynamique qu'a été lancée une Agence de la Diaspora à l'automne 2018. Selon Selamawit Dawit, Directeur général de cette agence, les éthiopiens résidant à l'étranger ont contribué à hauteur de 192,1 millions Birr (4 millions de USD) à la construction du *Grand Ethiopian Renaissance Dam* (GERD), plus de 30 millions Birr (583 738 USD) lors du *Dine for the Nation*, une collecte de fonds lancée en 2020 et destinée à financer des projets touristiques à Koysha, Wonchi et Gorgora[18]. À cela s'ajoute une contribution de près de 282.8 millions Birr (5 millions et demi de USD), dans la lutte contre la COVID-19, 600 millions Birr (12 millions de USD) pour les Forces de défense éthiopiennes[19]. Par ailleurs, des obligations pour la diaspora, les *Millennium Bond*, ont été émises par l'entreprise publique de production d'énergie, *Ethiopian Electric Power Corporation (EEPCO)*, en 2008 avec des taux d'intérêts progressifs étalés sur 5, 7 et 10 ans.

L'État rwandais s'est illustré en août 2012 à travers le lancement de l'*Agaciro Development Fund (ADF)*. Il s'agit d'un fonds souverain destiné à collecter l'épargne publique auprès des rwandais de l'intérieur et de la diaspora. Ceci, en vue d'aboutir à l'autonomie financière du Rwanda, assurer la stabilité en période de chocs économiques et accélérer l'atteinte des objectifs de développement du pays. L'émission d'obligations de trésor et l'épargne volontaire sont les deux instruments de financement à la disposition de l'ADF. L'intérêt des autorités politiques pour une meilleure autonomie de l'économie nationale s'explique par la suspension de l'APD, en 2012, subséquente aux soupçons de collusion entre le Rwanda et les rebelles du M23 actifs en République Démocratique du Congo (RDC)[20]. Bien que certains mécanismes de collecte des fonds ont suscité de la controverse, l'ambition de l'ADF n'en est pas moins noble. Selon le Ministre des Finances et de la Planification Économique, l'objectif de ce fonds est de *« compléter le budget national et soutenir les projets gouvernementaux tels que l'accès à l'électricité dans les zones rurales »*[21].

[18] Données tirées de l'article de Andargachew E., in *The Ethiopian herald* du 6 juillet 2021 et disponible sur https://allafrica.com/stories/202107060684.html, Consulté le 16 mars 2022.
[19] *Idem.*
[20] « Le Fonds souverain rwandais a plus que doublé de taille depuis son lancement en 2012 », article publié le 6 novembre 2018 sur https://www.agenceecofin.com/investissements-publics/, Consulté le 16 mars 2022.
[21] Cité dans *Jeune Afrique* du 21 août 2012.

Évalué à 200 millions de USD, le fonds a également pour ambition de soutenir la croissance du secteur privé et de l'économie rwandais.

On observe ainsi que les États africains restent attentifs aux possibilités de développement qu'offre l'épargne de la diaspora. Il s'agit essentiellement de trouver des financements alternatifs dans un contexte marqué par l'instabilité des flux de l'APD. Le recours à un type d'obligations spécifiques semble avoir la préférence des États étudiés. Cela s'expliquer par l'attrait des placements garantis par l'État et à des taux plus ou moins intéressants. Les gouvernements misent sur le patriotisme économique d'une diaspora dont le soutien à l'effort de développement du pays d'origine est avéré. Par l'émission d'obligations, les États règlent également la question des frais d'envois onéreux.

Il convient pourtant de relever que le développement de solutions alternatives de financement n'est pas sans risque. Certaines études soulignent, dans le cas précis des obligations, le danger pour les États de fonder des ambitions démesurées sur *« l'escompte patriotique »*[22]. En fixant des taux d'intérêt souvent plus bas, en comparaison aux obligations souveraines, les *T-Bonds* à destination de la diaspora peuvent susciter peu d'attrait. C'est la raison pour laquelle ce type de financements doit être réalisé dans un contexte où la confiance entre les autorités politiques et la diaspora ne fait pas défaut. D'autres conditions telles que l'existence d'une diaspora de première génération, la fixation d'exigences d'achat peu élevés ou l'identification claire de projets de développement que financeront les obligations sont essentielles à des opérations réussies[23].

Il ne fait point de doute que la volonté des États de canaliser l'épargne de la diaspora est un enjeu de développement. En l'intégrant dans les circuits officiels de financement, l'État s'assure de l'atteinte effective de ses objectifs de développement. Il peut ainsi mettre en cohérence ses ambitions et l'appui au développement mis en œuvre par la diaspora. Les envois de fonds de la diaspora constituent, indéniablement, une alternative aux solutions de financements traditionnels qui suivent trop souvent le sens des calculs géopolitiques. Il reste que le renforcement de la contribution financière de la diaspora passe également par la création d'institutions spécialisées à l'exemple de celles créés en Éthiopie. La mise en place de facilités administratives (double nationalité, carte de séjour spéciale entrepreneur, etc.) renforce également le sentiment d'appartenance des migrants. On ne saurait ignorer

[22] Secrétariat du Processus de Rabat, *Op. cit.*, p. 43.
[23] *Idem.*

l'influence déterminante du climat des affaires sur la décision d'investissement d'une partie de la diaspora.

2. Les fonds des migrants, voie ultime vers un développement inclusif et autocentré de l'Afrique ?

Le volume des flux financiers en provenance de la diaspora ne réduit pas les thèses sur leur inefficacité à assurer le développement. Pour certains auteurs, la principale difficulté sur le chemin du développement par les *migradevises* est, assurément, leur usage pour des besoins essentiellement familiaux. Il s'agira alors de s'intéresser à la pertinence desdites thèses (a) avant d'aborder l'exploitation des ressources naturelles africaines comme pendant nécessaire à la politique de développement par l'épargne des migrants (b).

a) Qu'en est-il de l'inefficacité des envois de fonds à assurer le développement ?

Paraphrasant Bruno Jobert, on peut valider l'hypothèse selon laquelle c'est grâce à des capacités d'apprentissages que les États d'Afrique - malgré les récurrentes crises sanitaire, sociale, politique, économique et même morale - sont parvenus à s'adapter à des environnements changeants (Jobert, 1992). L'apprentissage, dans cette perspective désigne l'ensemble des défis liés aux transferts des fonds de la diaspora africaine. Ce concept génère des raisonnements d'inspiration incrémentale qui s'attachent à montrer les lacunes dans le processus d'envoi de ces fonds. Le terme le plus utilisé est alors celui d'« *efficacité* » que l'on s'évertue à mesurer et qui concrètement débouche sur une évaluation, plus ou moins bien menée, des degrés et formes d' « *inefficacité* » des envois de fonds à assurer le développement en Afrique.

Les ressorts explicatifs sont de trois ordre : les acteurs destinataires ignorent l'objectif des fonds transférés par la diaspora africaine ; ou bien ils le connaissent mais résistent à son application ; enfin, ils peuvent aussi le détourner selon leurs fins spécifiques. Une forme de l'ineffectivité des fonds transférés réside dans l'éventualité que les fonds envoyés départ ne parviennent pas aux résultats attendus. Ainsi, l'utilisation de ces fonds pourra donner lieu à de nombreux « *ratés* » débouchant sur des multiples formes de contournement ou de transgressions du développement.

Si les Chefs d'État d'Afrique sont en général tenus pour responsables du sous-développement au nom d'une longévité au pouvoir, une explication monocausale contribuerait à s'éloigner davantage de la réalité sociologique dans la mesure où les populations bénéficiaires du développement, transgressent à leur façon les règles pour se libérer des contraintes. Comme le souligne notamment Jean Érik Lane (Lane, 1987), la mise en œuvre peut aussi être conçue comme un processus à analyser en tant que tel à partir des acteurs directement impliqués, notamment les publics cibles. Cette conception correspond à une autre perspective d'analyse souvent qualifiée de *bottom-up*, autrement dit d'analyse par le bas, qui fait référence à l'appropriation par les populations, pour le développement, des fonds transférés par la diaspora africaine.

Ces approches en termes d'ineffectivité et d'inefficacité peuvent être complétées par un raisonnement d'inspiration économique qui souligne l'« *inefficience* » (Nouffeussie, 2016), lorsque les coûts de la mise en œuvre des projets de développement financés par la diaspora sont supérieurs à ceux que l'on veut éviter. Les fonds issus de la diaspora sont souvent considérés comme inaptes à assurer un développement véritable. Ils représenteraient des solutions passagères à la rareté des financements extérieurs. Cela implique que les stratégies d'autonomisation des économies africaines par la canalisation de l'épargne de la diaspora seraient impuissantes à assurer son développement. Il s'agirait tout autant de leur insuffisance que de leur première destination comme limites rédhibitoires.

Au-delà du *mirage* que constituerait le projet d'une économie africaine financée en grande partie par les *migradevises*, l'avenir des transferts de fonds est empreint d'incertitude. Si l'une des motivations des envois de fonds c'est le sentiment d'appartenance, on pourrait considérer que la réduction du nombre de migrants de première génération entrainera, inévitablement, la baisse du volume des transferts. On est en droit de penser qu'un africain né à l'étranger, au milieu des années 2000, n'ayant jamais séjourné en Afrique et dont l'un des parents est non africain a très peu de raisons d'investir sur le continent. La disparition progressive d'une diaspora peu métissée et étrangère au *« mythe du pays d'origine »* réduit les possibilités d'une économie africaine portée, en grande partie, par l'épargne des migrants.

Plusieurs auteurs soutiennent la thèse de l'inefficacité socioéconomique de l'argent des migrants. Murshed Chowdhury se fonde sur des données de panel relevant d'un échantillon de 33 pays entre 1979 et 2011. Au terme de son enquête, il conclut que l'effet d'interaction entre l'envoi des fonds et le développement financier ne favorise pas la

croissance des pays étudiés (Murshed, 2016). Riccardo Fainidu identifie divers facteurs qui expliquent le caractère néfaste de l'émigration. L'auteur considère que la fuite des compétences ne peut être compensée par le financement de l'éducation grâce à l'épargne de la diaspora (Fainidu, 2007). Il souligne également la chute potentielle des transferts de fonds qui est susceptible d'impacter la croissance.

L'incapacité des fonds de la diaspora à favoriser le développement s'explique également par la nature de l'environnement sociopolitique. Catrinescu et *al.* affirment que l'ordre public, la stabilité du gouvernement, la démocratie influencent l'impact des fonds sur la croissance économique (Catrinescu et al., 2009). Ils démontrent ainsi, subrepticement, qu'en l'absence d'un environnement politique conductible, les *migradevises* sont inefficaces en matière de croissance économique. Nor-eddine Oumansour, Mohamed Azeroual et Sarra Bahij estiment que la faible capacité d'absorption des fonds des migrants par les pays africains limite leur impact sur la croissance économique. Cela s'explique notamment par la faiblesse du capital humain qui est pourtant une des conditions de l'efficacité économique des *migradevises* (Oumansour, Ezeroual et Bahj, 2019 : 17).

Il ressort des travaux évoqués que le volume des transferts influence peu leur impact économique. Le climat des affaires, la nature du régime politique ou la capacité d'absorption des fonds constituent des challenges importants sur la route vers le développement. Un État failli ou quasi-failli, incapable d'avoir une pleine maitrise de son espace est forcément moins attractif pour l'épargne des migrants. De même, l'absence d'assurance quant à une gestion efficace des fonds transférés pourrait durablement influencer le circuit des *migradevises*. Par ailleurs sans grande capacité à définir et à mettre en œuvre des politiques publiques pertinentes dans des secteurs stratégiques, et en l'absence de ressource humaine, les États pourraient ne pas disposer des moyens nécessaires à l'opérationnalisation d'un projet de développement autocentré et inclusif. Dans le processus de développement par l'épargne de la diaspora, les capacités institutionnelles et humaines valent au moins autant que l'utilisation qui en est faite. Les États africains voient ainsi les possibilités d'une croissance et d'un développement peu influencés par des facteurs externes (financements, directives des institutions financières internationales, crises, etc.) réduites par des limites structurelles.

Il reste pourtant possible que l'Afrique trouve dans les transferts de fonds des migrants les ressources nécessaires à son développement. Cela implique l'adoption d'une démarche s'inscrivant dans une rupture porteuse de changement social. Les analyses du changement

social se développent à partir des transformations de la société industrielle naissante au XIX^{ème} siècle. La Révolution Française et la Révolution Industrielle créent un sentiment de rupture dont les causes sont analysées par les penseurs du social. La plupart des travaux de cette époque s'inscrivent dans une vision évolutionniste et téléologique de l'histoire et conduisent à la construction de modèles qui reposent sur des étapes successives. Par exemple, on trouve chez Saint SIMON l'opposition entre système agricole féodal et système industriel ; entre sociétés aristocratiques et sociétés démocratiques chez Alexis De Tocqueville (Tocqueville, 1835) ; entre communauté et société chez Ferdinand Tönnies (Tönnies, 2010) ; entre sociétés à solidarité mécanique et sociétés à solidarité organique chez Émile Durkheim.

Le changement social peut s'expliquer par des processus sociaux endogènes, c'est-à-dire qui résultent des tensions internes à la société. La lutte pour les indépendances en Afrique est un bon exemple de changement endogène. En effet, les indépendances sont liées à l'évolution des mœurs et des valeurs. Le changement social peut également résulter de processus sociaux exogènes, c'est-à-dire qui résultent de l'introduction d'une variable extérieure à la société considérée. Les transferts d'argent de la diaspora africaine en Afrique sont des exemples d'innovations exogènes qui ont des effets importants sur le quotidien de certains africains. Mais il est tout de même important de souligner que tout changement n'est pas endogène ou exogène en soi. Tout dépend de l'espace social que l'on étudie.

Les possibilités qu'offrent les flux financiers en provenance de la diaspora en termes de changement social peuvent être analysées à la lumière des hypothèses de complémentarité et de substituabilité. L'hypothèse de complémentarité entre le transfert des fonds, l'investissement et la croissance suppose que les transferts favorisent le développement financier qui à son tour contribue à la stimulation de l'investissement et de la croissance et vice versa (Oumansour, Ezeroual et Bahj, 2019). L'hypothèse de la substituabilité pense, pour sa part, que les transferts de fonds peuvent combler les faiblesses du marché financier. Mundaca démontre que dans le cas des pays d'Amérique Latine et des Caraïbes, le développement financier renforce la réactivité de la croissance aux transferts des migrants (Mundaca, 2009). Plus clairement, la croissance est effective à mesure que se développe le marché financier. L'argent des migrants boosterait ainsi le marché financier qui à son tour créerait de la croissance. Par contre, l'hypothèse de substituabilité considérée par Giuliano et Ruiz-Arranz estime que les *migradevises* ont un impact dans les pays où le secteur financier est faiblement développé (Guiliano, Ruiz-Arranz, 2006). Les envois d'argent de la diaspora

jouent ainsi le rôle d'alternative face à la rareté des financements traditionnels. Cette hypothèse correspond bien à la situation d'une partie importante des pays africains.

Les fonds envoyés par la diaspora sont un appui déterminant à la mise en œuvre des politiques publiques dans les pays africains. Qu'on se réfère à l'hypothèse de complémentarité ou de substituabilité, il apparait clairement que les flux financiers en provenance de la diaspora sont en mesure de soutenir croissance inclusive et développement. L'argent des migrants est un puissant facteur de renforcement de la liquidité des économies. Comme indiqué précédemment, l'accroissement du volume des envois de fonds a un impact sur le taux de bancarisation et, par le fait même, sur l'investissement. Cet effet d'entrainement est susceptible de contribuer à la croissance à la condition que les fonds soient utilisés dans un type précis d'investissements. Le cas de l'Éthiopie est édifiant à cet effet dans la mesure où la préférence de la diaspora pour les projets immobiliers ou de développement crée de la croissance. De même, les fonds de la diaspora peuvent contribuer au renflouement d'une économie exsangue. Ils ne servent plus simplement de *pansement financier* mais d'alternative durable à des instruments financiers traditionnels. Le modèle rwandais et les émissions d'obligations au Nigéria et en Éthiopie renseignent sur les possibilités d'autonomie financière qu'offre l'épargne des migrants.

Les objectifs de croissance et de développement de l'Afrique peuvent être atteints grâce à une gestion judicieuse des fonds envoyés par la diaspora. C'est la conclusion à laquelle aboutissent plusieurs études. Dilip Ratha et *al.* considèrent que l'épargne des migrants a un impact direct sur la pauvreté. En se fondant sur un échantillon de 33 pays africains, entre 1990 et 2005, ils estiment qu'une augmentation de 10% des envois de fonds en part du PIB entraine une baisse de 2,9% de la proportion des personnes vivant dans la pauvreté. De même, selon le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et la BM, les transferts d'argent sont une passerelle vers la citoyenneté financière (FIDA et Banque Mondiale, 2015). Il s'agit donc d'un moyen d'inclusion pour des populations que la pauvreté a souvent exclus du système financier traditionnel et privé d'une diversité de prestations sociales. Le FIDA et la BM estiment que les transferts d'argent jouent un rôle de filet de sécurité pour les pauvres tout en fournissant aux États destinataires une source de devises à moindre coût ((FIDA et Banque Mondiale, 2015). Il est donc indéniable que les *migradevises* pourraient contribuer à la réduction de la pauvreté dans les pays bénéficiaires.

b) Le Changement social par le renforcement de l'avantage comparatif fourni par les ressources naturelles

Les transferts de fonds des migrants constituent indéniablement, des ressources capables de renforcer l'autonomie des pays africains. S'il existe une certaine euphorie autour du bien-être social dont ils sont responsables, leur volume modeste limite les prétentions à l'exclusivité. Les *migradevises* restent des moyens parmi d'autres d'assurer un développement de l'Afrique par *« le dedans »*. Cela implique que des moyens supplémentaires soient trouvés afin de renforcer la liquidité des économies africaines et de réduire, par le fait même, le recours aux financements étrangers. Dans la perspective d'une autonomisation des mécanismes de développement de l'Afrique, la gestion rationnelle des ressources naturelles apparait comme un instrument clé.

L'Afrique apparait comme l'un des continents au monde présentant le profil économique le moins diversifié et le moins intégré. Le continent africain est basé sur une économie essentiellement *« minière »* reposant sur l'exploitation rentière d'un nombre limité de ressources naturelles non durables. Le commerce intra-africain apparait comme l'un des plus faibles au monde et l'Afrique est particulièrement extravertie et dépendante des importations de toutes sortes, y compris pour sa sécurité alimentaire. L'emploi dominant reste la fonction publique et l'économie souffre globalement d'un manque de compétitivité que traduisent la faiblesse de ses infrastructures, le coût élevé des facteurs de production, un manque de ressources humaines appropriées et une culture faible d'entreprenariat privé. C'est fort de ce constat qu'il est impératif d'initier une mutation en profondeur du continent en adoptant de nouvelles pratiques. L'un des chantiers majeurs de cette réforme est la transformation structurelle de l'économie du continent qui passe par la mise en place de moyens de financement plus autonomes et un changement institutionnel.

Pour André Lecours, le changement institutionnel est le fruit d'un acte volontaire de la part des acteurs, lorsque ceux-ci jugent que les institutions ne génèrent pas ou plus les résultats prévus lors de leur création, ils les dénoncent ou les modifient (Lecours, 2002). Le renforcement de l'avantage comparatif fourni par les ressources naturelles est le fruit de la volonté des autorités africaines d'opérer un changement managérial et fonctionnel au sein du continent. Ainsi, contrairement à ce que l'on pouvait penser, le *Welfare State* ne conduit pas nécessairement à plus de centralisation et de standardisation. La complexité de la gestion publique que l'analyse révèle est encore accrue par le fait qu'il faut faire face *« à des*

problèmes publics dont l'énoncé et la solution ne recoupent que très rarement la division des compétences et les frontières institutionnelles entre les multiples organisations » (Thoenig, 1976). Il est dans cette logique plus sage de *« pécher par excès de participation trop large que trop étroite »*[24]. La décision publique est donc nécessairement collective car son élaboration et sa mise en œuvre nécessitent la participation de plusieurs acteurs (Boussaguet, Jacquot, Ravinet, 2006 : 154). L'analyse du changement social par le renforcement de l'avantage comparatif fourni par les ressources naturelles se trouve donc être une obligation et une nécessité.

Prises dans leur ensemble, les économies des pays d'Afrique présentent un paradoxe : d'une part, la très forte disponibilité des ressources naturelles et d'autre part, un rythme de croissance économique atone. Cela est dû à la médiocrité des infrastructures mais également à une politique d'attraction des investissements peu efficace aussi bien dans les différents pays du continent, qu'au sein des organisations sous-régionales. De même, la circulation des flux de biens et de capitaux entre les différents pays est quasi inexistante et les économies, essentiellement agricoles et minières, sont concurrentes.

L'Afrique est un des terrains d'observation privilégiés de la division géopolitique du travail. L'essentiel des ressources minières qui y sont produites est exporté à l'état brut vers des marchés qui disposent de la technologie nécessaire à leur transformation. Il s'est structuré, au fil des années, une nouvelle *« route de la soie »* axée sur le renforcement des circuits d'approvisionnement en ressources minières à partir de l'Afrique. Le continent représente ainsi des *réserves stratégiques hors-les-murs* pour ses partenaires dont la puissance se nourrit de son impuissance et, notamment, de l'incapacité de l'économie africaine de se départir de sa profonde extraversion. L'émergence d'un État rentier, fondé sur un clientélisme politique décomplexé, a participé au triomphe des logiques extractives, axées sur le diptyque exploitation-exportation des ressources, sur les logiques productives favorables à la valorisation de celles-ci. Le paradoxe de l'abondance dont souffre nombre de producteurs africains s'explique tant par l'incohérence des politiques publiques minières que par le rôle central joué par les ressources dans l'institutionnalisation du gouvernement perpétuel (Noah Noah, 2016). La recherche de stabilité, pour nombre de régimes politiques, a relégué les questions de développement économique et de croissance inclusive au second plan.

[24] National Research Council, Understanding Risk, *Informing Decisions in a Democratic Society*, Washington, National Academy Press, 1996. p. 02.

Pourtant, l'Afrique reste un des continents les mieux dotés en ressources minières et énergétiques. Le sol africain renferme 80% du platine, 40% des diamants, plus d'un cinquième de l'or. Les économies minières - Maroc (phosphate), Guinée (bauxite), Liberia (diamants), Mauritanie (fer, pétrole), Sierra Leone (diamants et phosphate) et Togo (phosphate), RDC (cuivre, coltan, etc.), Zambie (cuivre), Zimbabwe (platine, diamants), Afrique du Sud (charbon, or, diamants), Namibie (uranium), Mozambique (uranium) - ont développé des dynamiques spécifiques basées sur la création et la circulation des rentes. L'Afrique demeure le premier producteur mondial de ressources minérales rares comme le platine, le manganèse, le vanadium, le cobalt, ou les diamants dont le continent détient encore entre 40% et 90% des réserves mondiales (Banque Africaine de Développement, 2008). Le continent africain produit également 40% du chrome disponible sur le marché international, 10% du cuivre et de la bauxite, enfin 15 à 20% de l'uranium qui reste en partie inexploité.

Certains pays du continent ont acquis une position centrale dans la géopolitique mondiale pétrolière du fait de la révolution technique de l'offshore profond - qui permet d'exploiter de nouveaux gisements notamment dans le Golfe de Guinée - et de la nécessaire diversification des sources d'approvisionnement et des risques. Aux côtés des principaux pays pétroliers (Algérie, Angola, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, Nigeria, Soudan) émergent de nouveaux pays producteurs tels la Mauritanie, le Niger, Madagascar ou la Côte d'Ivoire. Le quart des approvisionnements pétroliers des États-Unis, premier consommateur mondial, devrait ainsi d'ici dix ans venir d'Afrique, contre 19% actuellement. La Chine importe quant à elle le tiers de ses hydrocarbures du continent africain. L'appréciation du prix du baril de pétrole, depuis quelques années, ouvre des opportunités de croissance pour les producteurs.

Si l'Afrique ne représente actuellement avec 2 tonnes équivalent pétrole (tep) qu'à peine un septième de la consommation mondiale (1,5 tep) par habitant et un quatrième de la consommation américaine (8 tep), elle abrite 12% de la production mondiale prouvée. L'Afrique, convoitée pour ses ressources naturelles et son immense marché intérieur qui devrait atteindre les 2 milliards d'habitants en 2050, est au cœur d'enjeux sécuritaires et des risques liés à la prolifération de maux publics régionaux. La sécurisation des routes maritimes, notamment des tankers pétroliers, et des lieux d'exploitation minière et pétrolière est aussi devenue prioritaire pour les États-Unis dont la présence sur le continent s'affirme -installation d'une base militaire à Djibouti, initiative transsaharienne de lutte contre le terrorisme et création du Centre de commandement militaire des États-Unis pour l'Afrique (Africom).

Si les relations avec les pays émergents ainsi que les pays pétroliers musulmans arabes et l'Iran se renforcent dans de nombreux domaines (commerce, finance, coopération militaire par exemple), les liens historiques entre les grandes zones africaines et d'autres aires d'influence - Indiens et Ismaéliens en Afrique Orientale et dans l'Océan Indien, pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient dans les zones soudano-sahéliennes musulmanes - se resserrent également. Les diasporas libanaise, chinoise, indienne, ismaélienne jouent un rôle croissant dans l'insertion de l'Afrique dans la mondialisation. Les banques islamiques, avec l'appui des pays du Golfe ou de l'Iran, deviennent aussi des partenaires importants dans un jeu devenu beaucoup plus ouvert et qui accroît les marges de manœuvres financières des États. Ce phénomène explique d'ailleurs en partie la non-signature par de nombreux pays africains des Accords de Partenariat Économique (APE) avec l'UE en 2007.

Le sous-sol africain contient des ressources naturelles qui, si elles étaient mieux valorisées et correctement exploitées dans l'intérêt des populations - trop de gisements échappent encore aux autorités légales ou sont aux mains de quelques personnes -, formeraient une base solide pour le développement socio-économique du continent et l'affirmation des institutions africaines sur la scène internationale. Bien sûr, la gestion réussie de ces dividendes reste un défi, la découverte d'une matière première dans un pays africain s'étant souvent avérée être une véritable *« malédiction pour la majorité de sa population »*, comme le soulignait l'écrivain camerounais Mongo BÉTI à propos de l'or noir en Afrique Centrale.

Conclusion :

L'Afrique est devenue un acteur international depuis les indépendances. Elle pèse d'un poids croissant dans les domaines démographique et culturel. Objet de convoitises pour ses ressources minières et ses hydrocarbures, elle a récemment diversifié ses partenaires économiques (Chine, États-Unis, etc.). Elle bénéficie ainsi d'une nouvelle manne financière internationale et d'une relative réduction de sa dette - annulation par le G8 de la dette de 14 États africains en 2005. Depuis les années 1950, les pays africains ont su concilier un quadruplement de leur population, un décuplement de leur population urbaine avec le maintien de frontières constitutives d'États-nations en voie d'émergence. Ils ont, en deux générations, réalisé des transformations culturelles et structurelles considérables. Le *« monde de la brousse »* s'est progressivement rapproché des infrastructures urbaines, des médias et de nouveaux référents culturels. Les transformations sont également considérables, que ce soit

dans le domaine fiscal (en Tanzanie notamment) ou dans celui de la libéralisation de l'économie via la privatisation des entreprises, l'activité des investissements étrangers, les accords de libre-échange ou les politiques monétaires et financières plus rigoureuses. La fin du régime d'apartheid en Afrique du Sud en 1992 portait par ailleurs la promesse de l'entrée du continent africain dans une nouvelle ère plus démocratique.

Les acteurs *« d'en bas »* ont été capables d'inventer, d'innover, de créer des activités permettant de satisfaire des besoins essentiels. Les économies *« informels »*, avec ce qu'elles comportent d'accommodement et d'ingéniosité, ont permis au plus grand nombre de vivre ou survivre. Le développement des infrastructures, des systèmes scolaires et sanitaires, des appareils productifs, ainsi que l'émergence d'élites modernes et d'un embryon de société civile font de l'Afrique du XXI^{ème} siècle un continent fort différent de ce qu'il était lors des décolonisations. Aujourd'hui, *« gouverner par contrat »* est devenu une injonction générale comme si le recours à de tels instruments constituait à priori le choix d'une démarche juste et valide (Gaudin, 1999). Dans les sociétés en mobilité croissante et animées par des secteurs et sous-secteurs en quête d'autonomie normative constante, seuls des instruments participatifs étaient censés pouvoir fournir des modes de régulation adéquats.

Le cadre conventionnel et les formes incitatives qui y sont liées présupposent une Afrique en retrait de ses fonctions traditionnelles renonçant à son pouvoir de contrainte et s'engageant dans des modes d'échanges d'apparence contractuelle (Lascoumes, Valluy, 1996). Apparence, parce que les questions centrales d'autonomie des volontés, de réciprocité des prestations et de sanction du non-respect des engagements sont rarement prises en compte. L'Afrique dirigiste est dès lors censée faire place à une Afrique animatrice ou coordonnatrice, non interventionniste et menant principalement des actions de mobilisation, d'intégration et de mise en cohérence. La légitimité principale de ce type d'instrument provient davantage de l'image moderniste et surtout libérale de l'action publique dont il est porteur que de leur efficacité réelle qui est d'ailleurs rarement évaluée. Collecte plus rigoureuse des recettes fiscales, meilleure canalisation des transferts de la diaspora, gestion plus saine et transparente de l'exploitation des ressources naturelles représentent des sources de financement alternatives aux prêts disponibles sur le marché financier international ou aux financements des bailleurs de fonds, pour un montant bien supérieur en volume à l'apport extérieur de ces derniers en matière d'APD.

Références :

African Institute of Remittances,*Progress Report on the African Institute of Remittances*, The 2nd Specialized Technical Committee (STC) on finance, monetary affairs, economic planning and integration, 16-17 April 2018, Addis Ababa, Ethiopia, 6 p.

African Union, *Africa mining vision*, AU, Addis Ababa, 2008, 47 p.

Agence Ecofin, « Afrique subsaharienne : hausse attendue de 6% des envois de fonds en 2021 pour un montant total de 45 milliards de USD », Publié le 18 novembre 2021.

Amin S., « Sous-développement et dépendances en Afrique noire : les origines historiques et les formes contemporaines », *Revue Tiers-monde, n° 52,* pp. 753-778, 1972.

Banque Africaine de Développement, *Les transferts de fonds des migrants, un enjeu de développement*, Tunis, BAD, 2008, 84 p.

Banque Mondiale, *Migration et envois de fonds : Développements récents et perspectives*. Dossier sur la migration et le développement, [En ligne] Washington DC : BM, 2019, disponible à l'adresse : https://www.knomad.org/sites/default/ files/2019-04/Migrationanddevelopmentbrief31.pdf. Consulté le 15 juin 2021.

BCDEAO, *Synthèse des résultats des enquêtes sur les envois de fonds des travailleurs migrants dans les pays de L'UEMOA,* Dakar, 2013, 59 p.

Boussaguet L., Jacquot S., Ravinet P., *Dictionnaire des politiques publiques*, 2ème édition, Paris, Science Politique, 2006, 776 p.

Breant H., « Migrations et flux monétaires : quand ceux qui restent financent celui qui part », *Autrepart, n° 67-68, Vol. 4*, p. 31-52, 2013.

Callon M., « Éléments pour une sociologie de la traduction », *L'Année Sociologique*, *n° 11,* pp. 169-208, 1986.

Catrinescu N., Leon-Ledesma M., Piracha M., Quillin B., « Remittances, Institutions and Economic Growth », *World Development*, pp.81-92, 2009.

Dumont R., *L'Afrique est mal partie*, Paris, Seuil, 1962, 287 p.

Fainidu R., « Migrations et transferts de fonds : Impact sur les pays d'origine », *Revue d'Économie du Développement, vol. 15, n° 2,* pp. 153-182, 2007.

Fine G., « Les nouvelles dynamiques économiques », *Questions Internationales, n° 33,* pp. 61-71, 2008.

Gaudin J.-P., *Gouverner par contrat : l'action publique en question*, Paris, Presse de Science Politique, 2e édition revue et augmentée, 2007, 280 p.

Guiliano P., Ruiz-Arranz M., « Remittances, Financial Development and Growth », *Journal of Development Economics, Vol.90, Issue 1*, pp. 144-152, 2009.

Jobert B., « Représentations sociales : controverses et débats dans la conduite des politiques publiques », *Revue Française de Science Politique*, *vol. 42, n° 02*, pp. 219-234, 1992.

Kabou A., *Et si l'Afrique refusait le développement ?* Paris, L'Harmattan, 1991, 208 p.

Lamine Fall M., Les fondements du sous-développement de l'Afrique, Munich, GRIN Verlag, 2021, Disponible sur https://www.grin.com/document/1119645.

Lane J. E., « Implementation Structures: Accounttrative Analysis », *Organization Studies, n° 02*, pp. 211-227, 1987.

Lascoumes P., Valluy J., « Les activités publiques conventionnelles : un nouvel instrument de politique publique ? [Agreement-Based Public Activities : a New Public Policy Instrument ?] », *Sociologie du Travail, n° 4*, pp. 551-573, 1996.

Lecours A., « L'approche néo-institutionnaliste en science politique : unité ou diversité ? », *Politique et Société, vol. 21, n° 03*, pp. 01-20, 2002.

Mundaca G., « Remittances, Financial Market Development, and Economic Growth: The Case of Latin America and the Caribbean », *Review of Development Economics*, pp. 288-303, 2009.

Murshed, C., « Financial Development, Remittances and Economic Growth: Evidence Using a Dynamic Panel Estimation », *The Journal of Applied Economic Research, vol. 1, n° 10*, pp.35-54, 2016.

Ngueuta Nouffeussie L., *La politique de libre circulation des biens et des personnes dans le processus de construction de l'espace sous-régional CEMAC*, Thèse de Science Politique, Université de Douala, 26 octobre 2016.

Noah Noah F., « Industries extractives et gouvernement perpétuel en Afrique Centrale », in *Dialectique des Intelligences, n° 2*, pp.77-86, 2016.

Oumansour N. E., Ezeroual M., Bahj S., « Les transferts de fonds des migrants vers l'Afrique exercent-ils un effet levier sur l'investissement et sur la croissance économique ? », *Research Paper, Policy Center for the New South*, n°03, 2019, 21 p.

Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), *Rapport sur le développement humain 2020. Présentation. La nouvelle frontière. Le développement humain et l'anthropocène*, New York, 2020.

Rocher G., *Introduction à la sociologie générale : le changement social*, Tome III, Paris, Seuil, 1970, 336 p.

Secrétariat du Processus de Rabat, *Recueil de pratiques d'engagement avec la diaspora*, ICMPD, 2020, 127 p.

Tchouassi G., « L'argent de la diaspora et le financement des infrastructures sociales urbaines et péri-urbaines de base en Afrique », in Bougou Basika J. C, Abdellali Naciri B., (dir.), *Repenser les économies africaines pour le développement*, pp. 201-230, Dakar, CODESRIA, 2010.

Thoenig J. C., « Politiques publiques et décisions inter-organisationnelles », *Revue Suisse de Sociologie*, *n° 2*, pp.55-69, 1976.

Tocqueville A., *De la démocratie en Amérique*, Paris, Flammarion, 2010, 304 p.

Tonnïes F., *Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure*, Coll. Le Lien Social, Paris, PUF, 2010, 336 p.